

2022-56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 mars 2022

FB/TD/AG n° 2022/09

Objet de la délibération :

AUTORISATION DE PROGRAMME
ET DES CREDITS DE PAIEMENT

EXERCICE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 6

Votants : 27

Date de la convocation :

Le 08 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Marie-France DURAND, Dominique BONNET, Simone BEULE, Philippe POISSONNIER, Guy DAVID, Jean JOSEPH, Cécile COMBEAU, Marc BAUDELLOT, Thomas AMELOT, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND, Dalila DOROL, Roland HAMARD, Héléne CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusés :

- Stéphanie RICHARD, Pouvoir à Patricia EVENO
- Christine HABEGGER, Pouvoir à Denis DURAND
- Eric ROYNEL, Pouvoir à Guy DAVID
- Sylvie ROUZET, Pouvoir à Jacques GAY
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Armelle THÉRON-CAPLAIN
- Emmanuel SAUTEUR, Pouvoir à Béatrice BONVIN

Absente :

- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance :

- Béatrice BONVIN

Vu le Code général des Collectivités territoriales, articles L2311-3 et R2311-9,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 2 mars 2022,

Sur l'exposé de Monsieur Jacques GAY, Adjoint aux Finances, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de ses membres présents ou représentés :

B. ESTAMPE, I. MARCHAND, R. HAMARD et F. PICHARD de la liste ÉPERNON, NOTRE CITE DE CARACTERE et I. CHARRIER (AIMER ÉPERNON) votent contre. D. DOROL (AIMER ÉPERNON) s'abstient.

- **DECIDE** d'augmenter le montant de l'autorisation de programme
*n°5-Parking des Ruelles de 500 000 €,
*n°8-VRD Rues Bourgeoise et Leclerc de 1 785 000 €,
- **DECIDE** de modifier les crédits de paiement pour l'exercice 2022 comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20220314-D22-03-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2022

Affichage : 17/03/2022

Objet	Montant en euros	CP antérieurs utilisés	Reste à financer	CP 2022 - Crédits ouverts au BP 2022	Reste à financer sur l'exercice 2023	Reste à financer sur les exercices suivants
AP5-Parking des Ruelles	1 500 000,00 €	100 000,00 €	1 400 000,00 €	460 000,00 €	240 000,00 €	700 000,00 €
AP6-Maison à pans de bois	950 000,00 €	44 833,52 €	5 166,48 €	300 000,00 €	600 000,00 €	- €
AP7-Place Aristide Briand	1 600 000,00 €	- €	1 600 000,00 €	20 000,00 €	100 000,00 €	1 480 000,00 €
AP8-VRD Rues Bourgeoise et Leclerc-Parking du Ramponneau	2 300 000,00 €	6 162,00 €	8 838,00 €	500 000,00 €	1 785 000,00 €	- €
AP9-Menuiseries de l'hôtel de ville	300 000,00 €	87 934,80 €	12 065,20 €	100 000,00 €	100 000,00 €	- €

Fait et délibéré à Epernon, le 14 mars 2022

Le Maire,

F. BELHOMME



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20220314-D22-03-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2022

Affichage : 17/03/2022